



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 7 mai 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

446, 3^e rang :

La demande vise à autoriser le lotissement afin de détacher la résidence de la terre agricole avec une largeur de ligne de lot avant à 16 m au lieu de 35 m minimum comme l'exige le *Règlement de lotissement n° 481-85*. La CPTAQ refusant d'augmenter la superficie de droits acquis afin de rendre le lot conforme aux exigences de la Ville.

127, route Racette :

La demande vise à rendre réputées conformes la localisation :

1. d'un cabanon à 0,61 m de la ligne de lot arrière au lieu de 1 m au minimum;
2. d'une thermopompe pour piscine à 1,8 m de la ligne de lot arrière au lieu de 2 m au minimum;

comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 10 avril 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca